



**SYNTEF-CFDT**

Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,  
de la Formation Professionnelle  
et du Dialogue Social

ANACT

**Fédération PSTE**



Le **BLOG** [www.syntef-cfdt.com](http://www.syntef-cfdt.com) est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante :  
[syndicat.cfdt@travail.gouv.fr](mailto:syndicat.cfdt@travail.gouv.fr)

## **DECLARATION PREALABLE AU CHSCT MINISTERIEL DU 8 SEPTEMBRE 2015**

En ce jour de **consultation sur le bilan de la santé, de la sécurité et des conditions de travail de l'année 2014 ainsi sur la présentation statistique des accidents de service, des accidents du travail et des maladies professionnelles 2014 et l'analyse des rapports de la médecine de prévention des DIRECCTE 2013 & 2014**, notre syndicat exprime les motifs d'insatisfaction suivants, nonobstant les progrès notés (recrutement d'un médecin de prévention coordonnateur national, efforts réalisés en matière de convention signées avec des centres de santé au travail, amélioration de la reconnaissance des accidents de service en 2014...) :

- Le bilan santé sécurité et conditions de travail indique que **seuls 51% des DUER ont été présentés en CHSCT**. Cet inaccomplissement atteste autant de l'insuffisance du dialogue social que des lacunes en matière d'évaluation des risques, ce qui est inadmissible pour le Ministère porteur de ces deux obligations ;
- **Le taux de visite des agents devant le médecin de prévention demeure là aussi largement perfectible** puisque seuls **68% des agents** assujettis à visite quinquennale en ont effectivement bénéficié ;
- Les chiffres relatifs aux aménagements de poste nous alertent également beaucoup : en effet, **seulement 50% des demandes d'aménagement de poste demandés par les médecins de prévention sont mises en œuvre**. Ceci est inacceptable et le vieillissement continu des agents combiné à l'allongement de la durée de cotisation devrait motiver une toute autre attitude. Là encore, le Ministère social ne peut sérieusement envisager d'en rester là et l'existence de pratiques « pires » dans d'autres Ministères ne saurait être un motif de satisfaction...

- **Le SYNTEF-CFDT aurait souhaité une analyse plus qualitative des faits transcrits dans la rubrique « Faits saillants », tout spécialement sur les dangers graves et imminents et les enquêtes des CHSCT régionaux et locaux.** Le SYNTEF-CFDT rappelle qu'il souhaite que ces informations fassent l'objet d'un suivi tout au long de l'année après concertation avec l'administration concernant les thèmes. Nous prenons acte de l'acceptation de notre proposition par l'administration et attendons une date afin de travailler ce point.

Concernant les nombreux autres points à l'ordre du jour, nous souhaitons en particulier évoquer ceux-ci :

- **WIK'IT** : le SYNTEF-CFDT défend la nécessité de se doter d'un outil à la fois performant et adapté aux missions remplies par les agents du système d'inspection du travail. En effet, notre conviction est qu'un outil destiné au partage de l'information entre agents est indispensable dans un environnement caractérisé par la complexité des organisations des entreprises, le caractère souvent éphémère de leurs interventions, leur éparpillement sur le territoire...

Notre syndicat a donc un haut degré d'exigence envers l'administration tant sur le critère de l'adaptation de l'application aux missions et aux gestes professionnels des agents que sur celui de l'intégration de WIK'IT dans l'organisation du travail.

Nous serons également attentif à la méthode prévalant à la mise en place de l'application notamment sur le plan du dialogue social : nous souhaitons que les observations pertinentes des experts missionnés par le CHSCTM, celles des représentants à cette instance et les retours des agents des sites pilotes soient pleinement exploitées. Cette méthode est également la garante d'une meilleure acceptabilité de l'outil dans les services.

S'agissant de cette méthode, nous observons quelques « accroc » :

- La remise tardive du rapport des experts : celui-ci doit nous être remis le lendemain de la réunion d'information alors qu'une remise préalable à celle-ci aurait permis un débat plus riche (si toutefois l'ordre du jour trop important l'avait autorisé !)
- L'absence de l'administration à la réunion du 28 juillet dernier consacrée à l'exposé intermédiaire du travail réalisé par les experts ; en terme de méthode, un échange tri-partite est toujours plus transparent et plus constructif ;
- Un planning tendu sur la fin : si le SYNTEF-CFDT peut comprendre que la période estivale n'est pas favorable aux échanges et aux avancées significatives, il note cependant que la réunion de juillet a été annulée et que l'existence de cette période estivale juste avant le déploiement n'était une surprise pour personne... Nous en prenons acte et en sachons gré à l'administration du report d'une semaine de la consultation de l'instance sur ce dossier. Les délais

demeurent toutefois courts entre les déplacements sur les sites pilotes (non encore fixés), le travail de synthèse qui en découle et cette consultation.

- **TELETRAVAIL & REFORME TERRITORIALE** : le SYNTEF-CFDT sera attentif à ce que le télétravail ne soit pas transformé en variable d'ajustement de la réforme. **La mise en œuvre du télétravail doit en effet être mûrement réfléchie en prenant en compte l'organisation du travail et les missions, en harmonie avec les aspirations des agents.** Une utilisation opportuniste de ce dispositif risquerait de porter atteinte aux collectifs de travail alors même qu'ils sont en phase de changement et par conséquent fragilisés.
- **ETUDE DU CNAM EN CHAMPAGNE-ARDENNE, UT DE LA MARNE, RELATIVE AUX RISQUES PSYCHO-SOCIAUX** : L'absence de support remis avant la réunion est regrettable ainsi que la brièveté du temps laissé aux experts et au débat. Le SYNTEF-CFDT prend connaissance avec grand intérêt de cette étude, qui reprend la méthodologie de celle ayant eu lieu par exemple en Ile-de-France. Elle présente l'intérêt de porter sur une population finalement rarement étudiée (celle des cadres de direction). Le contexte local fait toutefois penser que d'autres populations auraient eu grand intérêt à participer à cette étude.



**Vos représentants SYNTEF-CFDT au CHSCT-M**

**Niklas VASSEUX – UT Paris  
Christel LAMOUREUX – UT Paris**

**N'hésitez pas à nous contacter !**

**Tel : 01.40.52.02.10 – [syndicat.cfdt@travail.gouv.fr](mailto:syndicat.cfdt@travail.gouv.fr)**

**[WWW.SYNTEF-CFDT.COM](http://WWW.SYNTEF-CFDT.COM)**